

Date de transmission de l'acte: 13/05/2026

Date de reception de l'AR: 13/05/2026

016-200054187-DE2026057-DE  
A G E D I

République Française  
Département : CHARENTE  
Arrondissement : Cognac

## Commune : VAL DES VIGNES

Séance du mardi 05 mai 2026

Délibération N° DE2026057

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	18	19
Date de la convocation : 30/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
19	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le cinq mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Mainfonds), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Viviane, BEULZ Loïc, BLOCH Thierry, PAJOT Antoine, MARTY Didier, LOUILLAOU Sandrine, MONNET Géraldine, HENDRYCKS Cathy, GEISSBERGER Sandrine, PIVETEAU-FENETEAU Adrien, LASSAGNE Mathias, MANDIN Lucie, SLAWY Marion

Représentés : NEBOUT Franck représenté par MARTY Didier

Absents et Excusés : COUSSEAU Stéphanie

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BOULLAULT Angèle est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### Objet : REVISION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE 2026

*Rapporteur : CHAIGNAUD Éric, 5<sup>ème</sup> Adjoint, en charge de la voirie*

M. CHAIGNAUD, Adjoint chargé de la voirie, explique au Conseil Municipal que le programme des travaux de voirie 2026 avait été établi par délibération n° D20250806, en date du 05 décembre 2025.

Il ajoute que la Communauté de Communes a signalé que les devis descriptifs et estimatifs des travaux et d'entretien des chaussées pour le programme des travaux de voirie 2026 ont dû être revus car les prix de l'entreprise qui a obtenu le marché sont supérieurs aux estimations faites par le bureau d'études.

Il est donc possible soit de maintenir le programme des voies déjà retenues en augmentant le budget et en repassant une nouvelle convention avec la CDC, soit de modifier la liste des voies afin de ne pas dépasser le budget prévu.

Il explique que le dossier a été étudié en réunion maire/adjoints et propose les voies retenues.

Date de transmission de l'acte: 13/05/2026

Date de reception de l'AR: 13/05/2026

016-200054187-DE2026057-DE

A G E D I

TRAVAUX DE VOIRIE 2026 (année du FDAC)

<u>n° chantier /devis</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Longueur (m)</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
3	VC Chez Normand	30	1 278.00	1 533.60
4	VC Le Landry	50	773.75	928.50
5	VC Chez Maillard	440	7 287.50	8 745.00
6	VC Les Perrucauds	400	7 087.00	8 504.40
7b	VC Font Marzelle	525	10 662.50	12 795.00
8	VC Chez Grolier	465	9 773.25	11 727.90
9	VC Chez Audinet	530	7 700.00	9 240.00
10	VC Moulin la Commanderie	235	7 297.25	8 756.70
11	VC Chez Allard purges		379.40	455.28
13	VC la Caillère	25	555.10	666.12
14	VC Chez Chotard (restaurant)	20	638.00	765.60
15	VC La Renardière	235	12 677.00	15 212.20
	<b>TOTAL</b>		<b>66 108.75</b>	<b>79 329.90</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

**1°) Accepte** les devis estimatifs de travaux de Voirie 2026 suivants :

**2°) Décide** de confier la réalisation de ce programme de travaux de voirie à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;

**3°) Charge** M. le Maire de transmettre la présente délibération à la Communauté de Communes des 4B Sud Charente ;

**5°) Autorise** M. le Maire à signer les conventions de mandats ainsi que toutes pièces utiles.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

BOULLAULT Angèle  
Secrétaire de séance

DECELLE Guy  
Président de séance

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

DE2026057